

**URBANISME  
AVIS D'ANNONCE DE PROJET****URBANISME  
AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Monsieur DELHAYE** demeurant à **Rue de l'Univers 10 à 5590 Ciney**

Le demandeur est **Monsieur DELHAYE** demeurant à **Rue de l'Univers 10 à 5590 Ciney**

Le terrain concerné est situé **Rue de l'Univers n° 10 à 5590 Ciney**  
et cadastré **1e division, CINEY, section A n°356E14**

Le terrain concerné est situé **Rue de l'Univers n° 10 à 5590 Ciney**  
et cadastré **1e division, CINEY, section A n°356E14**

Le projet consiste en **l'isolation des façades et pose de crépis** et présente les caractéristiques suivantes : **Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ;**

Le projet consiste en **l'isolation des façades et pose de crépis** et présente les caractéristiques suivantes : **Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ;**

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et tous les après-midis sur rendez-vous à l'adresse suivante : Administration Communale, Rue du Centre 35 à 5590 Ciney Service cadre de vie – Cellule urbanisme.  
Le rendez-vous est à prendre minimum 24h00 à l'avance au **083/23.10.11**, ou via mail à **urbanisme@ciney.be**<sup>2</sup>

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et tous les après-midis sur rendez-vous à l'adresse suivante : Administration Communale, Rue du Centre 35 à 5590 Ciney Service cadre de vie – Cellule urbanisme.  
Le rendez-vous est à prendre minimum 24h00 à l'avance au **083/23.10.11**, ou via mail à **urbanisme@ciney.be**<sup>3</sup>

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Natalia GOLOVATCHEVA** dont le bureau se trouve à l'administration Communale de et à 5590 Ciney, Rue du Centre 35.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Natalia GOLOVATCHEVA** dont le bureau se trouve à l'administration Communale de et à 5590 Ciney, Rue du Centre 35.

téléphone **083/23.10.11**

mail : [urbanisme@ciney.be](mailto:urbanisme@ciney.be),

téléphone **083/23.10.11**

mail : [urbanisme@ciney.be](mailto:urbanisme@ciney.be),

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **14/05/2024** au **28/05/2024** au collège communal soit :

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **14/05/2024** au **28/05/2024** au collège communal soit :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante :  
Administration Communale  
Rue du Centre 35  
5590 Ciney
- Par courrier électronique à l'adresse suivante :  
[urbanisme@ciney.be](mailto:urbanisme@ciney.be)

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante :  
Administration Communale  
Rue du Centre 35  
5590 Ciney
- Par courrier électronique à l'adresse suivante :  
[urbanisme@ciney.be](mailto:urbanisme@ciney.be)

<sup>2</sup> Disponible exceptionnellement jusque 20h00 si demande faite 3 jours à l'avance

<sup>3</sup> Disponible exceptionnellement jusque 20h00 si demande faite 3 jours à l'avance